



**AUTORISATION D'ETUDE DE DOSSIER
AVANT DELIBERE**

(articles R1423-55 et D1423-65 du code du travail)

Le _____

R.G. n° : F _____

SECTION : _____

Nous , _____, Président du bureau de jugement du _____
autorisons

M _____

et M _____

à étudier le dossier n° F _____

affaire _____ / _____

☐ pour une durée maximum de 45 minutes

☐ pour une durée maximum de _____ (fixée en raison de la complexité du dossier)

signature

L'original de ce document est à déposer au greffe le jour de l'inscription des heures sur la feuille de présence.